



EAU

Urgence de l'eau : non à la désinformation et aux approximations

Suite aux déclarations des Communautés d'Agglomérations Cap Excellence et Grand Sud Caraïbe (CAGSC), le Président de la Riviera du Levant Cédric CORNET déplore les prises de positions entraînant la désinformation et laissant place aux approximations. Des éclaircissements sont alors indispensables pour la bonne information de tous dans ce contexte d'urgence sociale, financière :

Publié le 28 juillet 2020

- > L'article 5.5 des statuts du SMO prévoit que seule la dette bancaire, adossée aux équipements relevant du patrimoine transféré sera transmise au syndicat. C'est ainsi le cas de l'usine de Belle Eau Cadeau de Capesterre-Belle-Eau. Cap Excellence et Grand Sud Caraïbe parlent des 37 millions de dettes fournisseurs du SIAEAG tout en demeurant amnésiques quand il s'agit de payer les 22 millions qu'ils doivent au syndicat pour l'eau qui leur a été vendue.
- > L'article 9 des statuts du SMO assure un même nombre de représentants des EPCI au SMO. L'eau appartient à tous les guadeloupéens. Aucune agglomération n'est plus forte que l'autre. Le principe d'égalité est partagé et doit être préservé au delà des enjeux politiques.
- > M. ABELLI déplore l'absence d'investissements sur le territoire de la CAGSC. Il est important de rappeler que les interventions et investissements du SIAEAG nécessitent l'adhésion des EPCI au syndicat. Ce qui n'est plus le cas de la CAGSC depuis 2014.
- > La Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe souhaite que le siège du nouveau syndicat soit sur son territoire alors que le SIAEAG a déjà un siège administratif à Labrousse Gosier. Dans ce contexte financier, pourquoi faire payer aux Guadeloupéens une nouvelle construction?
- > Concernant les citoyens-usagers, là encore, une volonté manifeste de mentir au Guadeloupéens sur la réalité des choses est à déplorer. Il est clairement souhaité et affirmé par tous, une représentation des citoyens-usagers par les associations représentant les consommateurs. C'est un engagement des présidents signataires de l'accord du 22 juillet l'ont clairement dit et écrit.
- > Acté dans la déclaration des présidents, les syndicats représentant les personnels du SIAEAG et de la RÊNOC sont au coeur de la gestion de l'eau et participeront aux décisions qui les concernent.

L'objectif est le maintien des emplois, l'eau et la continuité du service.



**LA RIVIERA
DU LEVANT**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER-SAINTE ANNE-SAIN-FRANÇOIS-LE DÉBARRÉ

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :

lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00